

Namur, le 23 avril 2024

Concerne : Proposition d'affectation du résultat à l'Assemblée générale ordinaire, du samedi 25 mai 2024

### 1) Affectation des montants au fonds spécifique

Le bilan fait état d'un fond spécifique en réserve indisponible de 289.940,93 €.

Ce fonds spécifique a été constitué à l'époque dans le but de développer des projets futurs.

En 2023, le conseil d'administration a engagé des montants pour les recherches et développements de multiples projets, en cours ou aboutis. Ceux-ci sont décrits dans le rapport d'activités.

Les montants sont repris dans le bilan sous « Honoraires d'ingénieurs » et « Honoraires d'experts » pour un total de 32.765.47 €. Le montant du « Subside coopérative » obtenu pour la recherche et le développement de projet de stockage a été déduit du total.

Le conseil d'administration propose donc à l'Assemblée générale de voter le prélèvement de ce montant sur le fonds spécifique.

### 2) Proposition de dividendes de 3%

Pour assurer une constance et aux vues des résultats (469 969,09€), le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de voter pour un dividende de 3% au prorata temporis de l'année 2023.

- Pour un dividende à 3%, il est évalué à 183.543,45 €.

Les dividendes seront payés au plus tard le 30 juin 2024

### 3) Report du résultat

Afin d'assurer une distribution du dividende, le Conseil d'administration propose de reporter le solde, soit :

- Pour un dividende à 3%, il est évalué à 319.191,11€.

### 4) Test de solvabilité

Actif net : il est positif, il ne devient pas négatif après la distribution et il n'est pas inférieur au montant des capitaux propres indisponibles, légalement et statutairement.

### 5) Test de liquidité

Le ratio de liquidité est supérieur à 2.

### 6) Acompte sur le dividende

Il n'y a pas eu d'acompte sur le dividende en 2023.